

Révisions d'été et camp d'été

Conditions générales

1. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement énonce les conditions générales d'inscription aux révisions d'été et au camp d'été ainsi que les droits et obligations des étudiants de FuturPlus Sàrl. L'étudiant et son responsable légal doivent prendre connaissance du présent règlement et s'y conformer.

2. ASSURANCES

Assurance maladie et accident :

Chaque élève doit être assuré pour la maladie et les accidents.

Dans les limites de la loi, FuturPlus Sàrl se décharge de toute responsabilité en cas de non respect des prescriptions de sécurité ou des consignes données dans le cadre des cours, des appuis ou des activités de sport ou de loisirs

3. SANTÉ

Tout médicament préalablement annoncé dans le questionnaire initial doit être accompagné d'une autorisation écrite ainsi que de la posologie spécifique.

Toute allergie connue (alimentaire / piqûre d'insecte / autre) doit être impérativement signalée sur le questionnaire initial.

Les parents autorisent les organisateurs à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence pour le bien de leur enfant et seront contactés dans les plus brefs délais.

Les élèves doivent être bonne santé pour participer aux activités inhérentes aux révisions d'été et au camp. Toute modification de l'état de santé de votre enfant avant le début du camp doit être annoncée aux organisateurs.

4. VOL

FuturPlus n'est en aucun cas responsable de la disparition ou du vol d'un objet ou d'une somme d'argent durant les révisions d'été ou le camp d'été.

Les objets de valeurs sont à éviter pour des raisons évidentes de sécurité.

5. EXCLUSION

FuturPlus se réserve le droit d'exclure chaque élève qui ne respecterait pas le cadre de travail ou les consignes données par les enseignants et animateurs. La consommation de drogues et d'alcool est strictement interdite durant toute la durée du camp et donnera lieu à un renvoi immédiat aux frais du responsable légal. En cas d'exclusion, aucun remboursement, même partiel ne sera appliqué.

6. ACCOMPAGNEMENT

Les élèves sont sous la responsabilité des formateurs et accompagnants de 8.30 à 17.00 pour les révisions d'été et sur l'ensemble du séjour lors d'une inscription au camp et ont l'obligation de respecter strictement les consignes et demandes de ces derniers. En aucun cas, FuturPlus Sàrl ne peut être tenu responsable en dehors de ce temps. Les élèves du camp qui rentrent en train avec les accompagnants de FuturPlus Sàrl seront libérés sur le quai de la gare de Lausanne à l'arrivée du train.

FuturPlus

Soutien scolaire & formation 
Lausanne - Montreux - Yverdon

7. ANNULATION

En cas d'annulation (sans certificat médical) :

- À 10 jours, le 50% du montant total reste dû.

- À 5 jours, le 70% du montant total reste dû.

- En dessous de cette limite, l'entier du montant reste dû.

Une fois le présent document complété, et les conditions générales validées, le participant est définitivement inscrit.

Les documents spécifiques (lieu et plan d'accès, heures de rendez-vous, matériel à prendre, etc.) seront envoyés dès réception du paiement.

FuturPlus Sàrl, se réserve le droit d'annuler les prestations proposées jusqu'au maximum une semaine (7 jours) avant le début de ces dernières en raison d'un manque de participants ou pour toute autre raison.

FuturPlus informera chaque participant personnellement et lui proposera soit d'être remboursé intégralement, soit qu'il participe à des activités sportives et scolaires sur le site de Lausanne.